






Formation RPS

Prévention des risques et la participation du CSE

Objectifs

- › Maîtriser les outils de prévention pour décoder les mécanismes de souffrance au travail.
- › Connaître les moyens d'interventions à la disposition du CSE pour identifier les atouts et faiblesses de son organisation.
- › Savoir gérer une situation d'urgence en cas d'harcèlement moral pour définir un plan d'actions.
- › Se doter d'outils de mesure de la prévention des RPS pour identifier et mettre en place les mesures de prévention nécessaires.

-  Pour +50 salariés
-  1 jour
-  Élus du CSE
-  Distanciel ou Présentiel
-  0 prérequis

Définition des risques psychosociaux

- › La santé mentale, le stress et les risques psychosociaux
- › Focus sur les troubles musculo-squelettiques : un effet indirect et sous-estimé
- › Point sur la réglementation nationale et européenne sur les RPS

Le stress : de quoi parle-t-on ?

- › Les symptômes (physiques, émotionnels, intellectuels)
- › Les méthodes d'évaluation (connaître les indicateurs liés de l'entreprise, ceux liés à la santé et la sécurité des salariés)
- › Le harcèlement moral

Tarif

Inter-visio : 300 € TTC/personne

Intra : Sur devis en fonction de vos besoins

Qui sont les acteurs ?

- › Le harcèlement moral horizontal ou vertical, individuel ou institutionnel
- › Définition légale du harcèlement moral
- › L'allègement du régime de la charge de la preuve
- › Violences externes et internes : comment les distinguer ?
- › La souffrance au travail : le burn-out, le bore-out, le brown-out

Les modes d'intervention des IRP

- › Les visites et les enquêtes
- › Des inspections pour quoi faire ?
- › C'est le CSE qui décide des missions d'inspection
- › Les enquêtes pour risque grave
- › C'est quoi un risque grave ?
- › L'enquête pour risque grave en pratique
- › Le risque grave pour la santé mentale
- › Quand et comment recourir à un expert

La procédure de danger grave et imminent appliquée aux RPS : droit d'alerte et droit de retrait

- › L'intervention du CSE en présence d'un danger grave et imminent › La procédure à suivre
- › La faute inexcusable reconnue dans certains cas de suicide
- › Le droit de retrait du salarié
- › Quelle est la procédure ?
- › Comment est appréciée la notion de « danger grave et imminent » ?
- › Droit de retrait et RPS

Nos points forts

- › Conseils personnalisés d'un formateur expert
- › Formation théorique sur la partie juridique mais très opérationnelle comprenant des cas concrets
- › Tous nos programmes sont à jour suite aux réformes
- › Demande de vos attentes & objectifs en amont afin de personnaliser la formation un maximum

- › Dans quel cas le CSE peut-il recourir à une expertise ?
- › Projet important modifiant les conditions de santé, de sécurité ou les conditions de travail
- › Le CSE décide-t-il librement du recours à l'expert ?
- › Le financement de l'expertise
- › La contestation par l'employeur
- › Quel expert peut-être choisi ?

La procédure de danger grave et imminent appliquée aux RPS : droit d'alerte et droit de retrait

- › Connaître les obligations de l'employeur et les principes généraux de prévention
- › Les enjeux pour l'entreprise
- › Introduction à la prévention
- › Comment préparer l'évaluation des facteurs de risques psychosociaux
- › Evaluer les risques
- › Les questionnaires



Matériel nécessaire



Modalité d'inscription & délais d'accès

- › Renseignez le formulaire de pré-inscription, notre commercial prendra contact avec vous afin d'établir une proposition en fonction de vos attentes.
- › Dès réception de votre devis signé et de votre acompte, votre inscription sera valide.
- › Un mail de confirmation vous sera envoyé comprenant la convention de formation à nous retourner signée ainsi que toutes les informations utiles à la bonne organisation.

Moyens pédagogique

En distanciel

- › Nos salles sont dédiées à la formation en classe virtuelle
- › Des partages d'écran sont prévus, tous les exercices sont effectués en ligne en synchronisation avec le formateur
- › Le lien de connexion à la formation vous sera transmis quelques jours avant

En présentiel

- › Le support de cours est transmis à la fin de la session
- › Afin de faciliter les échanges et les interactions, nos groupes sont limités

- › Les prestations de formation sont assurées par des formateurs professionnels spécialisés dans les offres CSE, qui utilisent des moyens pédagogiques adaptés (notamment des quiz...)
- › Auto-évaluation par le stagiaire, des acquisitions de compétences
- › Évaluation de satisfaction analysée par l'équipe pédagogique
- › Matériel nécessaire à la bonne réalisation de la formation dans vos locaux : Vidéo-projecteur, tableau blanc, ... Les repas ne sont pas compris, comme discuté auparavant, le repas du formateur est à la charge du CSE



Si besoin, ci-dessous des liens tutos pour vous connecter au lien de votre formation : Tuto pour un lien webex :

<https://www.youtube.com/watch?v=dXTQyRlFnQ>
Windows7© minimum (Window XP©, Windows Server 2003©, Mac OS 10,6©, Mozilla Firefox version 42 et plus récente, Safari 6.x et 7.x, Microsoft Internet Explorer 7.0 et 8.0 non compatibles.)

Quelques jours avant la session, merci de vérifier les points suivants :

- › Tester votre connexion en amont de la formation : <https://www.webex.fr/test-meeting.html>
- › Vérifier que chaque stagiaire/apprenant soit en possession du matériel ci-contre
- › Lors de votre connexion à la classe virtuelle, un code identifiant personnel s'affichera à l'écran

En cas de situation de handicap (tel que moteur, auditif, psychique, visuel, ...) ou conditions particulières (illettré en langue française...), merci de nous contacter en amont de la formation afin de valider la faisabilité de votre projet et pour étudier les éventuelles adaptations et modalités (supports, matériels...) à mettre en place.

Service client

contact@formoz.fr

